



Je serais accusée de vol ?

Par **emuta**, le **15/10/2008** à **21:43**

Bonjour,

Au magasin, j'ai pris une paire de chaussures car, quand j'ai voulu demander le prix il n'y avait personne pour cela. Alors, je les ai essayés et je suis parti avec. Je ne me suis pas cachée pour cela. A la sortie du magasin je me suis fait interpeller suite à laquelle j'ai donné une déclaration. Finalement j'ai payé les chaussures. Je serais accusée de vol ? Est-ce possible même si je les ai réglées ? J'aurai un casier judiciaire ?

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement...

Par **JamesEraser**, le **16/10/2008** à **00:35**

Drôle de méthode que de faire vos achats.

Qu'aviez-vous fait des anciennes chaussures ?

Non, il y a peu de chances que vous soyez accusé(e) de vol, l'article étant réglé.

Néanmoins, [fluo]si vous étiez/[fluo] passé(e) au Tribunal Correctionnel, ces faits étaient passibles d'une peine de 3 ans d'emprisonnement maxi et/ou de 45.000,00 € d'amende au sens des articles 311-1 et 311-3 du Code Pénal.

Avec bien sûr prise de photos, empreintes et profil génétique et inscription au casier judiciaire.

Gênant si l'on veut exercer une profession particulière par la suite, non ?

Expérimentement

Par **emuta**, le **16/10/2008** à **13:33**

Je vous remercie d'avoir eu la patience de lire la lettre et de répondre à mes questions

Par **emuta**, le **16/10/2008** à **18:56**

Petite question

Avant de payer l'amende, de faire la prison, on ne doit pas être jugé avant ? , voir peut-être ce n'est pas le cas de subir tout cela, surtout quand cela se passe pour la première fois, et les raisons sont fondées (coup de déprime, fatigue, colère etc. on se sent pas délinquant et on regrette)

Par **JamesEraser**, le **16/10/2008** à **22:49**

[citation]Avant de payer l'amende, de faire la prison, on ne doit pas être jugé avant ? ,
[/citation]

Non, il y a peu de chances que vous soyez accusé(e) de vol
[fluo]si vous étiez[/fluo] passé(e) au Tribunal Correctionnel.....
Experatooment

Par **emuta**, le **17/10/2008** à **09:16**

Vous êtes tellement gentil de m'avoir répondu. Je suis une cliente fidèle du magasin...
Est-ce possible d'aller toujours au tribunal et dans quelles conditions ?
J'ai lu sur le forum que même après avoir payé le produit on s'est fait convoquer au tribunal ou au commissariat.
Comment je peux savoir que cela ne va pas arriver ?

Par **JamesEraser**, le **17/10/2008** à **21:36**

Il serait possible que vous soyez convoquée devant un service d'enquête si vous avez signé une reconnaissance de vol dans le magasin, ce que l'on appelle communément une "lettre plainte". Le directeur du magasin a la possibilité de la conserver ou de l'adresser au parquet qui peut prescrire l'ouverture d'une enquête.
Néanmoins, il est rare en cas de paiement de l'article, que cette lettre plainte soit envoyée au procureur de la République, et encore plus, qu'il y donne suite.
Bref il y a très peu de chances que cela vous arrive.
Ne sont concernés que les individus surpris à répétition en action de vol dans le même magasin ou dans l'impossibilité de payer un article qui ne peut plus être mis en vente.
Quoique dans ce dernier cas, il est généralement fait appel aux services de police.
Pour ce qui est de connaître la suite : Le Directeur pourrait peut-être vous répondre sur ses intentions.
Experatooment

Par **emuta**, le **18/10/2008** à **15:29**

Alors, une fois la lettre plainte signée même si on nous a contraint de la signer, une fois le produit acheté (qui n'avais pas de prix initial), une fois que c'est la première fois, le risque que le Directeur porte plainte est envisageable?

Je ne peux pas laisser que cela se produise. Je ne suis pas une voleuse.

J'ai envoyer une lettre au Directeur pour m'excuser du dérangement provoquer.

Les vigiles m'ont traitée de délinquante sans être jugée avant. Je suis révoltée, traumatisée. Comment faire ?

Par **JamesEraser**, le **18/10/2008** à **21:34**

Attendez la réponse du Directeur, s'il y consent.

Mais je doute que cette lettre soit expédiée.

Et quand bien même, vous ne risquez pas grand chose au Tribunal, et je doute que le Procureur fasse du zèle en renvoyant cette affaire devant le TC.

Dormez tranquille

Experatooment

Par **emuta**, le **19/10/2008** à **09:49**

J'ai retrouvée le goût de la vie....Je vous remercie infiniment...

Par **imax**, le **11/06/2009** à **16:29**

Bonjour , j'aimerais expose mon probleme

Voila j'ai vole mon patron et il ma surpris , apres quoi il a recupere sa marchandise et a appele la police, j'ai donc ete en garde a vue

Sur mon proces verbal il est note a la fin informons l'interesse que ce magistrat a decide de ne pas donne de suite judiciaire a la presente procedure a la condition qu'il ne commette aucune infraction dans les 3 ans.

Ai-je un casier judiciaire ou pas ? , car je voudrais entrer dans les transports en commun (fonction publique).

D'avance merci.

Par **jeetendra**, le **11/06/2009** à **16:55**

bonjour, une garde à vue ça laisse forcément [fluo]des traces[/fluo], vous figurez certainement [fluo]aux fichiers stic ou judex[/fluo], comme vous n'avez pas été condamné par un Tribunal à ma connaissance il n'y aura rien sur votre casier judiciaire national, cordialement

Par **imax**, le **11/06/2009** à **16:59**

Ah merci beaucoup pour cette info tres rassurante et pour la rapidite de la reponse

Grand merci a toi.

Par **Desdichado**, le **10/12/2010** à **12:02**

Bonjour à tous,

il y a 2 jours, j'ai pris un article qui coutait **4.80€** en magasin avant de me faire prendre moi même :- (à la sortie de l'enseigne. Mais j'avais jeté l'emballage (que j'ai ensuite retrouvé et donné aux vigiles) puis finalement l'article (que j'ai pas retrouvé par-contre) dans un des rayons du magasin, par peur de me faire prendre. Les vigiles m'ont emmené dans une salle et on tout fouillé, et on m'a dit de payer l'article (un crayon :O , je sais, c'est bête!) en caisse, qui coutait 4.80€ sinon ils appelaient la police.

Je l'ai payé, mais ensuite les vigiles m'ont fait signer des papiers où je devais mettre la mention "lu et approuvé" et que je reconnaissait le larcin...ils m'ont dit que j'allais recevoir un courrier, que le procureur de la république allait me convoquer avec les autres "voleurs" et que j'aurais un casier judiciaire! Je ne suis pas un voleur, je n'ai jamais commis une telle chose auparavant et je l'ai fait sans motif réel, vraiment (:O)! J'ai vraiment peur que l'on m'ouvre un casier judiciaire pour une telle somme, surtout que je l'ai payé et que c'était la première fois de ma vie ! Est-ce que j'irais au poste de police? Est-ce que je serais convoqué au tribunal? Mais surtout, est-ce que j'aurais un casier? les vigiles m'ont dit que le magasin était la victime et qu'ils allaient porter plainte (c'est un des vigiles qui était remonté contre moi qui ma dit ça lorsque j'ai signé leur papier dégeu)!

Je vous en prie, aidez moi merci